



COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 19 décembre, s'est réuni à 19h sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire Adjointe.

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Thomas SPIEGELBERGER, Yannick BOVICS, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Nathalie HAILLEZ, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Rachel SAUREL pouvoir à Thomas SPIEGELBERGER, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Andrée JAN pouvoir à Sébastien MARCO, Ludovic BRISE pouvoir Yannick BOVICS

Absent(e)s : Adel BEN MOHAMED, Valentin MAZET-ROUX

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 90/2024 Création de la bibliothèque municipale d'Allevard

Madame Véronique CHANCRIN, conseillère municipale déléguée, expose les éléments suivants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le conseil municipal est seul compétent pour créer ou supprimer un service public local et en fixer les règles générales d'organisation, que ledit service public soit de nature administrative ou industrielle et commerciale.

Vu la volonté de la commune de structurer et développer l'accès à la lecture publique sur sa commune,

Vu le partenariat existant avec l'association « Bibliothèque pour tous » qui gère jusqu'à présent la bibliothèque communale avec le soutien d'un agent communal mis à disposition, **Considérant** que l'agent communal mis à disposition partira à la retraite au 31 décembre 2024, **Considérant** l'opportunité de municipaliser la gestion de la bibliothèque afin de bénéficier des partenariats disponibles, en particulier ceux proposés par le Département et les réseaux de lecture publique et de développer son offre en faveur des lecteurs.

Considérant que cette municipalisation permettra de structurer un service public de lecture accessible

et dynamique, reposant sur l'engagement des bénévoles et l'appui d'un nouvel agent recruté par la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer une bibliothèque municipale à Allevard à compter du 1er janvier 2025.

Cette bibliothèque prendra la suite de l'activité gérée jusqu'ici par l'association « Bibliothèque pour tous ».

- **DECIDE** de recruter un agent communal pour assurer la coordination du fonctionnement de la bibliothèque.
- **DECIDE** de collaborer avec les bénévoles de l'ancienne structure associative et de nouveaux bénévoles.
- **DECIDE** de s'inscrire pleinement dans le réseau de lecture publique.
- **AUTORISE** Monsieur Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Françoise TRABUT



Le Maire,
Sidney REBBOAH

